

Canada se doit d'agir. Il lui faut, dans le cadre de son engagement hémisphérique, consacrer des ressources à la mise en application du programme de travail sur un éventuel ALEA. Il importe aussi que les négociations sur l'accession du Chili soient menées à terme et que des discussions soient amorcées rapidement avec la Colombie sur son adhésion à l'ALENA. Mais le plus grand défi que doit relever le Canada est celui de trouver comment favoriser une entente ALENA-MERCOSUR, ou à tout le moins une entente ALENA-Argentine. Car ce sont ces liens qui constitueront les fondements de l'intégration hémisphérique.

## 6. Postface

Deux observations s'imposent en terminant. Premièrement, notre propos a visé à montrer l'importance des règles et de leur mode d'adoption dans le contexte des relations économiques internationales, d'où l'attention accordée ici aux arrangements commerciaux officiels. Les règles énoncées dans des traités prévoyant une procédure de règlement des différends contribuent à ouvrir des marchés aux exportateurs et investisseurs canadiens, et à les garder ouverts. Les règles, cela va de soi, comportent des obligations pour les deux parties. Le Canada a considérablement augmenté le champ de ses obligations internationales, et il entend multiplier ses engagements tant régionaux que multilatéraux dans les prochaines années. Pourquoi?

Pour une économie de taille relativement petite qui ne peut qu'être tributaire de ses échanges commerciaux et qui compte depuis toujours sur l'investissement étranger, la réponse est simple. La primauté du droit garantit à tout pays des rapports civilisés tant sur le plan intérieur qu'avec l'extérieur. Quand les « règles » sont claires, les citoyens et les entreprises se sentent capables de prendre des engagements à plus ou moins long terme en étant raisonnablement certains de pouvoir les respecter. Cette certitude encourage la croissance et la création d'emplois. Il est tout aussi important de noter que des règles bien pensées aident à corriger le déséquilibre des pouvoirs entre pays qui peut fausser le jeu du marché, et le fausse effectivement. En d'autres termes, sous l'angle de la politique commerciale, ce sont les pays, les entreprises et les travailleurs capables d'offrir un produit ou un service de qualité dans les délais prévus et à un prix concurrentiel qui devraient profiter de l'économie de marché, et non les pays ou les industries qui comptent sur leur puissance commerciale et sur l'imprécision des règles établies pour tirer leur épingle du jeu.

Deuxièmement, les propositions de création d'une zone de libre-échange à la grandeur des Amériques comprennent une autre initiative visant à clarifier les règles